



SION

RAPPORT

de la Commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GENERAL

concernant

Le projet de budget de l'exercice 2024
de la Ville de Sion

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2024 de la Ville de Sion. Les membres ont assisté à la présentation générale du 16 octobre 2023 et la commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et de M. Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 16 novembre 2023 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies. Pour l'examen du projet de budget 2024, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Rapporteuse : Perruchoud Stéphanie

Membres : Berthod Julien
Bornet-Studer Ruth
Chevrier Raphaël
Duroux Christophe
Gianadda Isabelle
Juillerat Olivier
Mukuna Gabriel Akanga
Pfister Brigitte
Reiste Martin

Suppléants : Rey Edouard

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Le projet de budget 2024 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les postes liés au domaine social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général.

L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Éducation et Culture, Affaires sociales et Sport, jeunesse et loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2024 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

2. Analyse des divisions administratives

Dicastère 1 : Administration générale et Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	<i>Fonct.</i>	150.4451	<i>Revenus des participations PA</i>	49

Question :

Pouvons-nous savoir pourquoi il est prévu une baisse de revenu de 905'000 francs ?

Réponse

Cette diminution provient d'une baisse prévisible du dividende d'OIKEN pour l'exercice 2023. Cet effort est consenti par les actionnaires afin de juguler l'augmentation des tarifs.

Remarque

La CSC a pris note de la réponse et remercie le Président pour ces précisions.

Dicastère 3 : Education et Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	320.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	82

Question :

La CSC se réjouit de la création d'un nouveau poste à la section de la culture. Pourrions-nous savoir quel est le cahier des charges de ce responsable de projet ?

Réponse

La section de la culture n'est pas un service. L'augmentation des ressources humaines de la section (1EPT) est nécessaire et vise à stabiliser et renforcer l'action de la section culture. Elle permettra l'engagement d'un responsable de la collection municipale (20%) et celui d'un chargé de projet (80%).

Cahier des charges :

Conservateur – 20%

- Chargé de la gestion active de la collection municipale (gestion de l'inventaire physique et numérique, planification des rénovation, proposition d'achat d'œuvres d'art et politique d'acquisition, valorisation de la collection, gestion des prêts d'œuvres d'art, gestion des dépôts, suivi et gestion des œuvres dispersées dans les bâtiments de la Ville).
- Suivi de projet d'art dans l'espace public (inventaire de l'art dans l'espace public, coordination de projet de la commission ad hoc art dans l'espace public, chargé de projet de Kunstamabau de la Ville et politique/stratégie de Pourcent culturel)
- Chargé de projet pour le déménagement des œuvres dans le nouveau bâtiment administratif
- Chargé de projet pour la mise en place d'un dépôt d'œuvres d'art centralisé et aux normes de la profession

Chargé de projets – 80%

- Chef de projet / coordination des Schubertiades 2025
- Coordination des événements pilotés par la section culture
- Coordination élargie avec le service de la sécurité public et la voirie sur les événements dans l'espace public
- Appui aux missions de la section culture / rôle d'adjoint au délégué culturel
- Rôle de représentation auprès des partenaires
- Gestion des demandes de soutiens ponctuels (rédaction des résumés à destination de la commission culturelle et préparation des séances)

Ces postes complètent le poste de délégué culturel (00%) et de secrétaire (50%) et permettent d'atteindre un total de 2,5 EPT pour l'administration culturelle de la Ville.

Remarque

La CSC a pris note de la réponse et remercie le Président pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	308.5040	Terrains bâtis	207

Question :

Pourquoi n'y a-t-il pas d'investissement équivalent prévu aux Collines ?

Réponse

Suite au futur départ de l'ECCG dans les locaux actuels du collège de la Planta (déménagement annoncé pour 2025/2026), le centre scolaire de St-Guérin va reprendre les salles de classes sises entre la rue des Collines et

l'avenue du Petit-Chasseur actuellement occupées par l'école de commerce. Il n'est donc à ce jour pas prévu de grands investissements dans « l'ancienne école des garçons », ce qui ne signifie pas que différentes interventions ont régulièrement lieu et sont enregistrées dans les frais de fonctionnement. L'affectation future de ce bâtiment, qui ne sera pas scolaire, n'est à ce jour pas encore connue.

Remarque

La CSC a pris note de ces précisions et est rassurée de savoir que la sécurité des enfants ainsi que celle des collaborateurs en activité dans ce lieu est garantie.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	308.504 0	Terrains bâtis : Aubépines	207

Questions :

Concernant le pavillon des Aubépines, pourrions-nous connaître le détail des investissements prévus ?

L'investissement prévu consiste en la rénovation totale du pavillon ; elle comprend la réfection complète de l'enceinte thermique (sol, façades et toiture) ainsi que la rénovation et l'optimisation des espaces intérieurs. Le bâtiment sera « remis à neuf » à l'issue de ces travaux, et il satisfera aux exigences actuelles en matière de performance énergétique (actuellement désastreuse) aussi bien qu'à ses nouvelles fonctions.

Est-ce qu'une place de jeu est maintenue ?

Oui, la place de jeu est maintenue et totalement réaménagée pour offrir un espace récréatif paysager en lien avec la réorganisation des espaces publics et de la rue des Aubépines.

Quelle sera l'affectation des trois bâtiments existants ?

Ce secteur du quartier « Sous-le-Scex » va bénéficier d'une belle synergie au travers des projets coordonnés des Travaux publics, avec le réaménagement complet de la rue des Aubépines, et des Parcs et Jardins, avec une valorisation importante du Parc, en particulier dans l'étroite relation que ce dernier entretiendra avec la rue elle-même. Le long de la rue, des espaces d'agrément et de jeu seront réaménagés. L'attractivité du site sera encore renforcée avec la création d'un terrain multisports en remplacement du pavillon nord, dans un état avancé de vétusté, appelé à être démolé.

Le pavillon B, dit pavillon Variel, sera intégralement renouvelé pour accueillir l'Office de l'intégration. Situé à l'ouest de la parcelle et parallèle à la voirie voisine, il participera harmonieusement au futur parc et il pourra accompagner, avec une grande flexibilité, ses usages futurs. Il accueillera les espaces d'accueil et de réunion attendus par les utilisateurs, ainsi que les bureaux administratifs de l'office, sur une surface totale d'env. 200 m².

Le pavillon C, situé plus au centre de la parcelle, est maintenu en l'état, tel qu'actuellement occupé par le service médical scolaire et psychopédagogique du SMSPP. Son avenir et son affectation future seront questionnés à futur en regard de l'évolution du site et de son potentiel dans le développement du quartier de « Sous le Scex » (extension du parc, maison de quartier, autres...).

Réponse

Données ci-dessus.

Remarque

La CSC accueille positivement le fait que l'office de l'intégration puisse bénéficier de locaux plus adaptés et accueillants au service de la population. Elle apprécie également le projet de réalisation de différents aménagements extérieurs qui favoriseront les liens communautaires.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>

3	Fonct.	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	82
---	--------	----------	--	----

Question :

En ce qui concerne le SPOT et son utilisation du théâtre de Valère, la CSC a constaté que cette année, la compagnie de danse « Arabesque » n'a pas pu jouer son spectacle (qui a lieu chaque 2 ans) au théâtre de Valère comme d'habitude. Elle a dû se rendre au théâtre Le Baladin à Savièse, ce qui a entraîné de nombreux désagréments pour les parents, notamment en ce qui concerne les déplacements pour les répétitions.

Apparemment, d'autres spectacles qui devraient se tenir au théâtre de Valère n'auront pas lieu à Sion mais au Baladin à Savièse.

Dans ce contexte, la CSC s'inquiète de cette impossibilité d'utiliser le théâtre de Valère (une infrastructure qui appartient pourtant à la ville) et du déplacement de spectacles créés par des associations de la commune de Sion sur Savièse. Cela engendre une perte d'attractivité de la ville de Sion, notamment en termes de retombées économiques.

- 1. La CSC aimerait connaître les modalités de la mise à disposition du théâtre de Valère pour les associations et acteurs culturels de la commune ou pour des spectacles non programmés par le SPOT.**
- 2. La CSC aimerait savoir si la nouvelle salle de congrès-concerts du Cour de gare sera à même d'accueillir des spectacles de danse, de variété ou des pièces de théâtre.**

Réponse

1. La situation est due à des conflits d'agenda, le théâtre étant fortement occupé par la programmation propre du spot et par les nombreuses représentations scolaires proposées aux écoles. Il faut tenir compte des restrictions en terme de capacités d'accueil des lieux et de la disponibilité des ressources logistiques et humaines pour l'accompagnement des locations. De plus, les locations sont essentiellement demandées par les écoles sur la période mai-juin, ce qui réduit les possibilités en termes de dates. Or, le calendrier de l'année 2023 était particulièrement impacté en mai et en juin par des

fêtes religieuses et des congés correspondants qui tombaient sur les week-ends (dès le jeudi) et qui ne convenaient donc pas pour des représentations d'écoles en raison des départs en week-end prolongés des familles d'élèves. Le conflit d'agenda était alors dû essentiellement à ces dates peu arrangeantes plus qu'à une programmation propre du Spot. La situation a été communiquée en amont par le Spot à l'ensemble des locataires habituels pour les sensibiliser à cette difficulté.

Voici le retour du Spot sur les locations sur la saison 22-23 : « En 2022-2023, le Spot a fait 27 locations de ses espaces. Plus spécifiquement à Valère, il y en a eu 12 pour un total de 57 jours d'occupation (dont Ma Revue à Nous). La politique de location est de prioriser la programmation (y compris les temps de répétition des créations, à défaut de salle de répétition dédiée), puis de proposer les espaces aux locations. Le mois de mai/juin est très prisé pour les spectacles de fin d'année des écoles de théâtre/danse de la région mais les disponibilités pas toujours suffisantes, le Spot essaie de faire un tournus entre les écoles. »

Le projet de transformation de pôle des arts de la scène permettra d'offrir des espaces de représentation supplémentaires en transformant le bâtiment de l'Harmonie et en y créant une salle de représentation pour une capacité de 120-150 personnes au rez-de-chaussée. Cette jauge est idéale pour ce type de location à des écoles. En fichier joint, politique tarifaire des locations du Spot et exemple de contrat.

2. L'objectif de la salle de congrès et concert est de proposer une programmation propre et d'intégrer dans sa programmation une série de partenaires culturels sédunois. Il faut toutefois noter que des tarifs de location doivent aussi s'appliquer pour des locations à des structures privées. Il sera demandé à la salle de concerts et congrès de valoriser ses espaces. Toute programmation qui ne figurerait pas dans sa saison sera soumise à un contrat de location. Il ne s'agit pas pour la salle de concert et congrès de proposer dans sa programmation des projets d'arts de la scène et la salle n'est pas conçue pour ce type de projet : cela pourrait toutefois arriver de façon exceptionnelle selon le type de projet. La jauge de 550 personnes ne convient a priori pas à des représentations d'écoles de théâtre/danse de la région.

Remarque

Concernant la réponse 1

La CSC accueille favorablement le projet de transformation du bâtiment de l'Harmonie en une salle de représentation pour une capacité de 120-150 personnes au rez-de-chaussée. Cela permettra de créer et de libérer plus d'espace pour les différentes représentations culturelles, notamment, pour les spectacles scolaires de fin d'année. La CSC souhaite que ce projet de réaffectation se réalise le plus tôt possible (prochaine saison culturelle si possible) pour la richesse et la diversité culturelle auxquelles doit aspirer une capitale telle que Sion.

Concernant la réponse 2

La CSC a compris le concept et souhaite, par ailleurs, qu'il y ait des possibilités d'exploitation culturelle variée dans la perspective communale d'une « nouvelle politique culturelle ».

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	320.5040	Terrains bâtis : Théâtre de Valère	208

Question :

En quoi consiste le pôle art visuel dans le périmètre du Théâtre de Valère ?

Réponse

Une erreur s'est glissée dans la dénomination de cette ligne budgétaire. Il ne s'agit pas d'un pôle art visuel, mais bien d'un pôle arts de la scène. Le projet fait partie des objectifs de la législature 20-24. Il prend en compte la nécessité de rénover le Théâtre de Valère et acte la volonté de transformer l'actuel bâtiment de l'Harmonie municipale pour compléter les besoins en art de la scène. L'opportunité d'utiliser ce bâtiment permettra de distribuer les besoins en espaces sur deux bâtiments contigus. Ainsi, les bureaux administratifs, les loges des artistes, l'atelier technique ainsi qu'une salle de représentation compléteront l'ensemble pour former un pôle des arts de la scène. Le projet est dans sa phase de pré-projet. Il se conçoit en complément du pôle muséal

et culturel mené par le canton et vise l'objectif commun d'offrir un pôle vivant sur les collines de Sion.

Remarque

La CSC se réjouit de ces nouvelles synergies et espère que les différentes transformations prévues pourront se réaliser dans les meilleurs délais. La transformation du bâtiment de l'Harmonie devrait être, à notre sens et pour rejoindre notre propos précédent, une priorité.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3090	Formation et perfectionnement du personnel	93

Question :

Pourquoi y a-t-il une baisse de 2500 francs ?

Réponse

Ces dernières années, plusieurs collaborateurs-trices ont suivi des formations professionnelles menant au brevet fédéral en assurances sociales.

Ces cursus arrivent à leur terme en 2023 et 2024.

L'enveloppe budgétaire a été adaptée en conséquence afin de se rapprocher au plus près des charges présumées.

De manière générale, il convient de rappeler que la formation continue doit être encouragée et soutenue car elle représente un facteur essentiel pour le développement et la motivation des collaborateur-trices.

Remarque

La CSC a pris note de ces précisions.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
4	Fonct.	400.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	258

Question :

Nous constatons que plusieurs associations ont subi des baisses dans leurs subventions, nous aimerions connaître les raisons détaillées (Addiction Valais, Garde d'enfants malades Croix-Rouge, Intégration pour tous) ?

Réponse

Lors de l'élaboration du budget 2024, les différents dicastères de la Ville de Sion furent sollicités afin de procéder à des mesures d'économie.

Tous les secteurs d'activité aux charges non-liées furent analysés dans le détail.

Au sein de la rubrique questionnée, furent examinées, les subventions aux organisations socio-sanitaires bénéficiant de mandat de prestations de la part des collectivités publiques. Les mesures d'économie furent ainsi ciblées et proportionnées.

Au travers de ces subventions *historiques*, il apparaît que trois entités sont au bénéfice de budgets significatifs notamment au travers des contributions des pouvoirs publics.

- Addiction Valais dispose d'un budget annuel de Fr. 11'000'000.- dont Fr. 8'600'000.- sont issus des contributions du secteur public. Ainsi, il est proposé une diminution de la subvention de Fr. 3'000.- à Fr. 2'000.- ceci afin de participer aux mesures d'économie.
- Croix Rouge Valais dispose d'un budget annuel de Fr. 13'880'000.- dont Fr. 11'325'000.- sont issus des contributions du secteur public.

Ainsi, il est proposé une diminution de la subvention de Fr. 6'000.- à Fr. 3'000.-, ceci afin de participer aux mesures d'économie.

- IPT dispose d'un budget annuel de Fr. 22'200'000.- dont Fr. 18'730'000.- sont issus des contributions du secteur public. Ainsi, il est proposé une diminution de la subvention de Fr. 4'000.- à Fr. 2'000.-, ceci afin de participer aux mesures d'économie.

En parallèle, un engagement supplémentaire fut proposé pour des organisations locales aux budgets plus précaires mais dont la portée n'est pas moins significative.

Ainsi, dans une démarche constante de lutte contre les précarités, il est envisagé un soutien supplémentaire de Fr. 5'000.- à Secours d'Hiver (budget annuel Fr. 270'000.-) qui a répondu à une centaine de sollicitations annuelles sur le territoire sédunois ainsi qu'à Sion Solidaire pour Fr. 10'000.- (budget annuel Fr. 7'700.-) qui rencontra un fort succès avec les bons alimentaires initiés par l'amendement du Conseil Général de décembre 2020 en faveur des associations dites de bas seuil.

Remarque

La CSC accueille favorablement l'engagement supplémentaire prévu pour des organisations locales telles que Sion Solidaire ou Secours d'Hiver. D'ailleurs, une présentation de leur travail lors d'un plénum informatif serait la bienvenue.

Néanmoins, malgré les arguments avancés par la Municipalité sur la nécessité d'entreprendre des mesures d'économie dans ce domaine humain sensible, la CSC ne considère pas que la mesure soit adéquate et adaptée au regard du travail des organisations affectées par la mesure, d'une part, ni au regard de ceux qui pourraient bénéficier potentiellement de ce travail, d'autre part... particulièrement dans ces temps traversés par toutes sortes de difficultés. L'argument de la non-localité ou du profile international de certaines des organisations concernées ne sous semblent pas non plus, aujourd'hui, un argument recevable.

Ce sujet a donné lieu à de nombreuses discussions au sein de la commission et il reste, pour l'ensemble de ses membres, un sujet viscéral.

Dicastère 5 : Sécurité publique

5	Fonct.	501	Contrôle des habitants	111
---	--------	-----	------------------------	-----

Question :

La Commission constate que depuis quelques années le contrôle des habitants ne remplit pas son rôle d'accueil des habitants : accumulation de personnes à l'entrée, réservations compliquées pour une frange de la population (système de réservation uniquement en ligne). La CSC estime que l'image de la ville en pâtit. S'agit-il d'un problème budgétaire ? La CSC aimerait que la situation change pour le bien-être des collaborateurs et des habitants.

Réponse

Depuis la sortie de la phase COVID, le personnel du contrôle des habitants vit une période difficile.

En plus d'un état de fatigue important dû à la situation de pandémie (réorganisation permanente, nécessité de monter et descendre 2 étages pour l'accueil des citoyens qui n'a pas cessé sauf au début du confinement), les collaboratrices et collaborateurs de la section ont dû faire face à une surcharge de travail provenant d'un rattrapage effectué par le service cantonal de la population et de la migration (SPM) pour les permis de travail à la sortie de la pandémie (Task Force créée au SPM pour rattraper leur retard).

Depuis début 2022, en plus du départ à la retraite du chef de section cette année, l'équipe a connu plusieurs départs et également un arrêt maladie de longue durée. Dans une équipe spécialisée comme un contrôle des habitants il est rare de pouvoir engager des personnes formées, raison pour laquelle l'année a débuté avec du retard. A ces éléments perturbateurs s'ajoute le changement du système informatique de gestion des adresses qui a eu lieu ce printemps. Pour que l'équipe puisse réaliser ses tâches tout en assurant l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs, il a été fait appel à du personnel auxiliaire durant toute l'année, personnel qui demeurera dans l'équipe en 2024. Cette façon de procéder nous permettra d'évaluer le réel besoin en personnel supplémentaire dans un contexte de fonctionnement ordinaire, soit avec un effectif au complet et le nouvel outil informatique en place. Le cas échéant, les besoins avérés seront demandés dans le cadre du budget 2025. Le contrôle des habitants étant un service à la population

très important et grandement exposé, il est primordial, pour l'image de la Ville de Sion, de proposer un service de qualité.

Remarque

La CSC a compris les arguments fournis par la Municipalité, néanmoins elle estime que le contrôle des habitants est un service à la population et, que, de ce fait, il doit être ouvert et accessible à toute la population au regard de la diversité générationnelle, situationnelle et culturelle. Le contrôle des habitants doit être un lieu d'accueil intégratif qui ne laisse personne en marge. Il est donc impératif de mettre rapidement en place les conditions cadres nécessaires pour que les guichets soient ouverts et accessibles à chacune et chacun le plus tôt possible.

Dicastère 8 : Urbanisme et Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Invest.	852.504 0	Terrains bâtis : Place de la Planta	239

Question :

A quoi correspond ce montant ?

Réponse

Il était estimé lors de l'élaboration du message au conseil général que les premiers travaux pourraient avoir lieu en 2024 déjà (partie nord). Cela étant, au regard d'une approbation par le conseil général en décembre et non en septembre, une demande en autorisation de construire pourra être déposée dans les premiers mois de 2024, si bien qu'une autorisation de construire est encore attendue en 2024 mais le cœur des travaux de la première étape est à prévoir en 2025.

Remarque

La CSC a pris note de ces précisions.

3. Conclusion de la commission et vote final

La commission sociale et culturelle a étudié le budget 2024 avec une attention particulière aux développements de projets culturels (DPC), d'une part, et aux soutiens dans le domaine du social (SDS), d'autre part.

En ce qui concerne les DPC, la CSC se réjouit de l'augmentation des ressources humaines au sein de la section de la culture (+1 EPT). Avec l'engagement d'un responsable de la collection municipale (20 %) et celui d'un chargé de projet (80 %), la commune semble s'orienter vers une « nouvelle politique culturelle », des projets propres plus nombreux, ainsi que de nouveaux partenariats. Dans cette perspective, la commission sociale et culturelle, en raison de l'objet qui la justifie, souhaite être tenue au courant des avancées, étapes et réalisations concrètes de cette « nouvelle politique culturelle » plus rapidement que par le passé. Elle espère également se voir plus souvent sollicitée et, par conséquent, plus impliquée afin de pouvoir accompagner, dans une démarche de représentation citoyenne, les projets culturels à venir.

La CSC accueille favorablement la création et la réaffectation de nouveaux espaces culturels, notamment en faveur des arts de scène. Ainsi, elle considère que la transformation du bâtiment de l'Harmonie à cet effet est une excellente idée. Sion, en tant que capitale suisse du Valais, se doit d'être un centre et un pôle d'attractivité culturelle. Il est donc important que notre Commune offre suffisamment d'espaces et de lieux pour favoriser des manifestations et des représentations de qualité, aussi riches que variées, et ceci afin de continuer à se développer comme capitale culturelle humaine et vivante.

Du point de vue social, la CSC a exprimé son inquiétude face à la situation actuelle du contrôle des habitants. Le contrôle des habitants est un service à la population, ainsi, il doit pouvoir rester ouvert et accessible à toute la population tant du point de vue de la diversité générationnelle, situationnelle, que culturelle. Le contrôle des habitants doit être un lieu d'accueil intégratif qui ne laisse personne en marge. Il est donc impératif de mettre rapidement en place les conditions cadres nécessaires pour que les guichets soient ouverts et accessibles à chacune et chacun le plus tôt possible.

Enfin, la CSC a pris note de la nécessité de mettre en place des mesures d'économie. Sensible aux difficultés économiques et sociétales actuelles, la CSC considère que ces mesures ne devraient pas, dans la mesure du possible, se réaliser au détriment de l'aide apportée aux personnes dans le besoin.

Au regard du besoin et de l'intention de réaliser des mesures d'économie de la part de la Municipalité, la CSC est inquiète de l'augmentation de la dette, d'une part, et du coût élevé des différents projets de la Ville, d'autre part. Dans ce contexte, des mesures de précaution et des discussions de fond devraient sans doute avoir lieu.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2024.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 8 membres présents, le budget 2024 de la Municipalité de Sion.

Le président :
Christian Mirailès



La rapportrice
Stéphanie Perruchoud



Sion, le 26 novembre 2023

Liste des présences

Membres permanents	16.10.23	17.10.23	16.11.23	21.11.23
Berthod Julien		X	X	
Bornet-Studer Ruth	X	X	X	X
Chevrier Raphaël	X	X	X	X
Duroux Christophe	X	X	X	X
Gianadda Isabelle				
Juillerat Olivier	X	X	X	X
Mirailès Christian	X	X	X	
Mukuna Gabriel Akanga	X	X	X	X
Perruchoud Stéphanie	X	X	X	X
Pfister Brigitte	X	X	X	
Reist Martin	X	X	X	X
Membres suppléants				
Rey Edouard	X	X	X	X
Total	10	11	11	8